

« dinal Bellarmin que la controverse de Galilée serait jugée dans une Congrégation. »

Ce n'était donc pas la question astronomique du mouvement de la terre et de la stabilité du soleil qui allait être jugée dans cette Congrégation, mais bien la question théologique de savoir si l'on pouvait ou non fonder ce système sur la Bible. La Congrégation ne se prononça que sur ce point, sur les accords scolastiques entre le Pentateuque et Copernic.

Quant au « martyr » de Galilée, on sait combien il fut doux.

« Tout le temps du procès, — écrit un autre historien de Galilée, *protestant* comme Mallet du Pan, sir David Brewster, — Galilée fut traité avec une déférence marquée. Traduit à la barre comme hérétique, Galilée se présenta avec les attributs reconnus d'un sage, et, quoique coupable devant les lois dont ce tribunal était le gardien, on accorda à son génie le plus profond respect et à ses infirmités la plus grande commisération.

« Au commencement d'avril, quand vint l'examen en personne, on le transféra au Saint-Office ; mais au lieu de le soumettre à l'emprisonnement cellulaire, on lui donna des appartements dans la maison du fiscal de l'Inquisition. Sa table fut fournie par l'ambassadeur de Toscane, et son domestique, qui eut permission de le servir, dormait dans un appartement voisin. Néanmoins, comme cette réclusion semblait lui peser, si adoucie fut-elle, le cardinal Barberni le fit reconduire chez l'ambassadeur toscan.

« L'Inquisition ayant interrogé Galilée lui accorda un temps convenable pour préparer sa défense. Il sentit alors la difficulté d'alléguer quoi que ce fût qui ressemblât à une justification plausible de sa conduite, et il eut recours à d'ingénieux, mais vains artifices, qui furent considérés par le tribunal comme une aggravation de sa faute. »

(C'est toujours l'historien protestant Brewster qui parle.)

Mallet du Pan, de son côté, apprécie ainsi cette défense :

« Cette apologie, conservée dans ses lettres manuscrites, est un véritable galimatias : Ce n'est pas la réalité du mouvement de la terre qu'il démontre aux inquisiteurs : il ergote avec eux sur Job et Josué. »

La peine portée contre Galilée fut douze jours de prison